



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3241

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3241**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Limonest

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Limonest - Les Bruyères fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

La ZAC des Bruyères a été créée par délibération du Conseil n° 2004-2183 du 18 octobre 2004. Sa réalisation a été confiée à la SERL par voie de concession, pour une durée de 8 ans, par délibération du Conseil n° 2009-0977 du 28 septembre 2009.

Par délibération du Conseil n° 2017-2359 du 6 novembre 2017, lors de l'examen des comptes-rendus annuels à la collectivité (CRAC) de l'année 2016, il a été décidé de mettre en place un protocole de clôture de la mission de l'aménageur dont la date d'expiration a été fixée au 30 avril 2018.

L'article 2C du protocole de clôture a notamment permis de redéfinir les modalités de répartition du boni de l'opération entre la Métropole de Lyon et la SERL. Ainsi, le boni total de l'opération s'élevant à 5 132 138 € a été réparti entre la part de la Métropole pour 3 754 000,31 € déjà perçue, et la part de la SERL pour 1 378 137,69 € qui lui revient à présent en fin d'opération.

Le bilan de clôture présenté par la SERL et visé par monsieur le Commissaire aux comptes, fait ressortir un montant de dépenses de 19 020 952,52 € HT et un montant de recettes de 20 399 090,20 € HT.

Le programme d'équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur, approuvé par délibération du Conseil n° 2010-1301 du 15 février 2010, a été intégralement réalisé.

La commercialisation de cette ZAC par l'aménageur est aujourd'hui achevée. Elle a permis de développer 84 275 m² de surface de plancher dont 63 647 m² de surfaces tertiaires, 17 420 m² d'activités, 1 147 m² de services et 2 762 m² de logements sociaux.

Cela a permis à de nombreuses entreprises de s'implanter sur ce site qui reflète le dynamisme de l'économie métropolitaine lyonnaise : Sopra Steiria, Dimo Software, Brake, LDLC, EDF Enr, Archigroup, Seve, etc., qui représente aujourd'hui 2 850 emplois et devrait atteindre à terme entre 3 250 et 3 500 emplois.

Dans cette perspective, il est proposé de maintenir active la ZAC jusqu'à l'achèvement des programmes de construction en cours.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études	273 491,70	cessions des droits à construire	18 964 627,18
acquisitions foncières	5 319 122,19	participation financière au coût des équipements publics de la Métropole de Lyon	1 000 000
travaux	7 998 528,82	participation d'équilibre Métropole de Lyon	300 000
frais généraux	1 136 027,92	produits divers	134 463,02
rémunération de la SERL	1 600 325,00		
frais financiers	693 456,88		
marge pour risques	2 000 000		
Total	19 020 952,51	Total	20 399 090,20
<i>Solde 1 378 137,69</i>			

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide de maintenir la ZAC des Bruyères à Limonest jusqu'à l'achèvement des programmes de construction restant à réaliser.

2° - Approuve le bilan de clôture arrêté le 18 septembre 2018 de la ZAC des Bruyères à Limonest.

3° - Donne quitus à la SERL de sa mission d'aménageur pour cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.